

« Les conceptions théoriques des communistes ne reposent nullement sur des idées, des principes inventés ou découverts par tel ou tel réformateur du monde.

Elles ne sont que l'expression générale des conditions réelles d'une lutte de classes existante, d'un mouvement historique qui s'opère sous nos yeux. (...) Ce qui caractérise le communisme, ce n'est pas l'abolition de la propriété en général, mais l'abolition de la propriété bourgeoise (...) la plus parfaite expression du mode de production et d'appropriation basé sur des antagonismes de classes, sur l'exploitation des uns par les autres. » (Du Manifeste communiste de 1848)

Des citations de quelques lignes du Manifeste ne devraient-elles pas davantage être enrôlées pour souligner aux proies de l'anticommunisme que, par exemple, le culte de la personnalité est né de l'histoire mais aucunement des conceptions théoriques des communistes ?

Puisque ces conceptions « ne reposent nullement sur des idées, des principes inventés ou découverts par tel ou tel réformateur du monde », lorsque de dits « réformateurs du monde » viennent à faire l'objet d'un culte, il n'y a rien de communiste la-dedans ! Cela porterait plutôt l'empreinte des règnes monarchiques de droit divin, religieusement adoubés, dans l'empire tsariste ou ailleurs, non ?

On peut aussi relire le Manifeste en rapprochant notre initiative de lancer « les Etats Généraux du progrès social », qui doivent organiser « cinq chantiers : travail & emploi, industrie, services publics, logement, utilisation de l'argent ». Ne peut-on alors regretter que les liens entre ces choix de chantiers, un à un ou ensemble, et « ce qui caractérise le communisme » ne s'avèrent pas très explicites ? Comment comprenons-nous que ces chantiers feront progresser « ce qui caractérise le communisme », c'est-à-dire « l'abolition de la propriété bourgeoise » ?

Comment comptons-nous qu'ils pourraient renforcer les prémices « de l'institution communiste du travail » ? Ces prémices, De Gaulle en janvier 1946 n'en accepta pas la perspective, il démissionna. Elles résistent et durent malgré les multiples réformes contre-révolutionnaires ; celles-ci, efficacement cadrées par la Constitution de 1958, sont systématisées par tous les gouvernements depuis trois décennies, à la faveur de l'affaiblissement du Parti Communiste et de celui de la conscience de classe chez les salariés.

Il reste qu'avec « les rapports bourgeois de production et de circulation, les rapports bourgeois de propriété, la société bourgeoise moderne, qui a fait surgir de si puissants moyens de production et de circulation, ressemble au sorcier qui ne sait plus dominer les puissances souterraines qu'il a invoquées ».

Ceci explique que des juristes qui luttent pour la reconnaissance du « crime d'écocide » (marées noires, déforestations, assèchements, ...) comme cinquième crime international, en arrivent à incriminer, à l'échelle mondiale, la propriété privée, à proposer que le lien humain/nature devienne de type usufruitier. (France-inter 14/12/17).

Mais, en rester à dire « ensemble, partageons nos propositions pour une société plus juste », dope l'idée, fautive, que la société évolue sur projets, et concourt à la négligence du mouvement réel propre à redéfinir le travail et le salaire, à étendre la copropriété d'usage de l'outil de travail.

F. Savioz